PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°05

Avesnes-le-Sec, Haspres, Marquette-en-Ostrevant, Neuville-sur-Escaut, Mastaing, Noyelles-sur-Selle, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER MASTAING

APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000

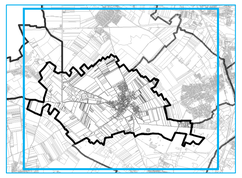

anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015>2030

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

ABSCON

ESCAUDAIN

RŒULX

MARQUETTE-EN-OSTREVANT

BOUCHAIN

L'EPINETTE

CHEMIN D'AZINCOURT

LE CHEMIN D'ABSCON

CROISETTE MARIERON

SENTIER DE ROEULX

LES FONDS D'AZINCOURT

LA COULEUVRE

AU SAULT

LE BOIS DES SEPT

LE PAVE DE MARCHIENNES

LE CHEMIN DE SAINT-TROND

LA DROITE DU CHEMIN DE VICTOGNE

LE CHEMIN D'EMERCHICOURT

LE VILLAGE

LA GAUCHE DU CHEMIN DE VALENCIENNES

LE FIEF D'AMOUR

LE BRUYANT

ALLEE LA DU PAVE DE DOUAI

LE CHEMIN DE MARQUETTE

LE CHEMIN DU BOIS

STADE MUNICIPAL

LE BAILLON

LA MARE MAUVAUX

LES PRES

LE PRE FACON

LES FONDS DE BOUCHENOEUIL

LA CHAPELLE

LA CUGNIE

CENTRALE DE BOUCHAIN

LE CHAMP DU GRAS

LE PARC DES GRUES

Patrimoine naturel

- Espace naturel
- Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme

Linéaire d'eau

- Elément hydraulique
- Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)

Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du CU

- Element architectural ou historique remarquable - Protection PLUi

Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L 151-19 du CU

- Espace vert protégé

Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)

- Promenade

N – W – E – S

0 — 250 m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group